

DÉFENDRE, v.

I. La maîtresse *défend* aux garçons de donner des coups de poing aux filles.

Max *défend* à Luc de faire X inf. à Léa.

1) Max **DÉFEND** à Luc X considéré comme un mal pour Léa : Max, ayant autorité sur Luc, ORDONNE à Luc de ne pas faire X à Léa.

— Max *défend* que Luc fasse X, phrase au subj. à Léa. *La maîtresse défend que les garçons battent les filles.*

NB : Les divers actants peuvent ne pas être exprimés s'ils sont évidents ou très vagues ou s'ils n'existent pas (si l'action X n'a pas de complément) :

- *Le médecin défend à Max de fumer* (sous-entendu, du tabac).

- *Le médecin défend le tabac à Max.* Dans la Bible, *Le fruit défendu* : objet de convoitise justement parce qu'il est *défendu*.

- « **DÉFENSE** de battre les filles ! », dit la maîtresse aux garçons. Beaucoup d'affiches sont ainsi rédigées : *Défense de fumer.* - *Défense d'afficher sous peine d'amende.*

— Ant. Max PERMET à Luc de faire X. - Max donne à Luc l'ORDRE de faire X.

2) Syn. plus officiel : Max **INTERDIT** à Luc de faire X à Léa. Les constructions sont les mêmes que pour *défendre*. En plus, possibilité d'emploi pr. *Jean s'interdit de fumer.* - *Sylvie s'interdit de se moquer de ses collègues.*

— **INTERDICTION** absolue de stationner. - *Stationnement interdit.* - *Luc est interdit de séjour* dans un certain pays : une décision de justice lui a *interdit* d'y séjourner. - L'autorité qui a formulé une *interdiction* peut aussi *lever l'interdiction* quand sa raison d'être n'existe plus.

— De plus, l'autorité qui *défend* ou *interdit* X peut ne pas être obéie. Il arrive que Max ne parvienne pas à EMPÊCHER Luc de faire X à Léa, si Luc *passé outre* à sa *défense* ou à son *interdiction*.

— Y abstrait *interdit* à Luc de faire X. *Ma santé m'interdit les bains de mer.* - *La pudeur interdit de parler de certaines choses.*

— Emploi affaibli. Luc, frappé d'étonnement par un événement imprévu, reste *interdit* (adj.) : il ne peut plus ni bouger ni parler, il est privé de réaction.

Pour les mots de la famille d'*interdire*, voir l'article DIRE.

II. La maîtresse *défend* les filles contre les garçons.

Max *défend* Léa contre le X de Luc.

1) Max *défend* Léa contre Luc. *La maîtresse défend les filles contre les garçons.*

— Max *défend* Léa contre le X de Luc. *La maîtresse défend les filles contre les coups, contre la brutalité des garçons.* - Max *prend la défense* de Léa, victime de Luc : il est son **DÉFENSEUR**.

— Notamment l'**AVOCAT** *défend* son client, l'accusé, devant le tribunal qui doit le juger et qui a le devoir de *respecter les droits de la défense*.

2) Emploi pr. Léa *se défend* contre Luc. *Dans la cour de récréation, les filles sont sur la DÉFENSIVE* : prêtes à se *défendre*. - *Elles estiment être en situation de légitime défense* : elles ont le droit de rendre coup pour coup. - *Ce ne sont pas des êtres sans défense*, n'ayant aucun *moyen de défense* : elles résistent, luttent.

— La *défense nationale* est l'ensemble des moyens que se donne la nation de résister à un agresseur éventuel : l'ARMÉE. - Les *armes DÉFENSIVES* (ex. le bouclier) servent à *se défendre*. Ant. Les *armes OFFENSIVES* servent à attaquer, à *passer à l'OFFENSIVE*. - Les *défenses* du sanglier, de l'éléphant, longues dents pointues, semblent leur avoir été données par la nature pour *se défendre* contre leurs agresseurs.

3) Emploi pr. Léa *se défend* de X inf. *Les garçons se défendent d'avoir battu les filles* : ils NIENT l'avoir fait. Ils *se défendent* contre l'accusation de la maîtresse. *Ils disent pour leur défense que les filles sont des menteuses* : ils essayent de se justifier, de faire reconnaître leur innocence.

— Max fait X à son corps *défendant* : contre son gré, alors qu'il voudrait ne pas le faire.

4) X humain ou animé *défend* Y non humain contre Z.

— Y, spatial, est une voie de communication que X veut empêcher Z d'emprunter, un endroit où il veut l'empêcher de pénétrer. *Le chien défend la maison contre les voleurs* : syn. il la GARDE, la PROTÈGE. - *Léonidas défend les Thermopyles contre les Perses* (défilé montagneux sur la route d'Athènes, passage obligé des envahisseurs).

— Y, concret est un bien de X, convoité par Z. *Le chien défend son os contre les autres chiens.*

— Y est un bien abstrait auquel X attache du prix. *Jean défend ses opinions contre Marc.* - *Le député défend son projet de loi.*

Emploi pr. *Ce projet de loi se défend* : il n'est pas mauvais, on peut le soutenir.

5) X non humain *défend* Y non humain.

En général X est une œuvre humaine et Y, comme ci-dessus, un espace, un passage, ou un bien tenu pour précieux. *Le fort Saint Nicolas défend l'entrée du port de Marseille.* - *Les haies de cyprès défendent les cultures contre le vent.*